

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 17

Votants 19

L'an deux mille vingt deux

Le dix-sept novembre,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal le 10 novembre 2022.

A été nommé secrétaire : COLIN Benoît

**N° D68\_2022**

**Marché public de  
rénovation de l'école  
du chef-lieu –  
lancement marché de  
maitrise d'œuvre**

**Présents (17)** : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, ZIMMERMANN Sophie, LAURANT Thierry, MICHOUX Max, GILLANT Olivier, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, PODEVIN Christian, PINGET Denis, WIART Florine, BURNET Stéphanie, VIOLLAZ Emilie, REBUT Sandra, VEZIN Pascale, GALLAY Claude,

**Absent (0)** :

**Excusés (2)** : GRIVEL Céline, (donne pouvoir à Mme WIART Florine), DUCRET Marie-Claire (donne pouvoir à PAUTHIER Marie-Françoise),

**Votants (19)**

M. le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation de l'école du chef-lieu relevant de la procédure adaptée. Il relève la nécessité de lancer le marché de maitrise d'œuvre.

**Article 1er - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire**

M. le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme : rénovation énergétique du bâtiment, création de voies de circulation, création de 4 classes, création d'une restauration scolaire.

**Article 2 - Le montant prévisionnel du marché**

M. le Maire indique que le coût prévisionnel des travaux est estimé à 4 300 000 € TTC.

**Article 3 - Procédure envisagée**

M. le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée (articles L2123-1 et R2123-1 à 4 du Code de la Commande publique).

**Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure de concertation, le recours à la procédure adaptée dans le cadre du projet de rénovation de l'école du chef-lieu et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce programme d'investissement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'accompagnement à la maîtrise d'œuvre proposée par le CAUE d'un montant de 1 500 €.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire,  
Bruno GILLET